

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d	de permis		Date d'inspection			
La Maison de jeunes à Dieppe Inc. 320031				Le 09 février 2023			
Nom de l'établissement					e téléphone		
Centre Parascolaire Entre Amis		(506) 855-2647					
Adresse							
505 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Erika Hickey			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				limite pour	Date d'attestation de la conformité		
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;		12(0.1)(a)(i- iii)	17 févr. 2023				
Commentaires : Le mentor est sur les lieux afin de faire la vérification des vérifications de dossiers criminels des membres du conseil administratif. Les preuves de vérifications n'étaient pas accessibles lors de l'inspection. L'administrateur confirme que les vérifications ont été fait. Un dossier pour chaque membre du conseil administratif doit être tenu sur les lieux et doit être accessible en tout temps. Les preuves de vérifications peuvent être envoyé au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer la conformité.							
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtenti vérification auprès du ministère du Développement social, (i) le membres du conseil d'administration d'une personne morale ou association non personnalisée qui ont des contacts avec les en bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent le documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent le documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités o société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ot tiennent les documents financiers de l'établissement.	on d'une s u d'une ifants es en nom es d'une	12(0.1)(b)(i- iii)		vr. 2023			
Commentaires : Le mentor est sur les lieux afin de faire la vérification des vérifications auprès de Développment Social du conseil administratif. Les preuves de vérifications n'étaient pas accessibles lors de l'inspection. L'administrateur confirme que les vérifications ont été fait. Un dossier pour chaque membre du conseil administratif doit être tenu sur les lieux et doit être accessible en tout temps. Les preuves de vérifications peuvent être envoyé au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer la conformité.							

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.		17 févr. 2023	
Commentaires : Le mentor est sur les lieux afin de faire la vérification des conseil administratif. Les preuves de vérifications n'étaie L'administrateur confirme que les vérifications ont été fair administratif doit être tenu sur les lieux et doit être acces peuvent être envoyé au mentor en assurance de la quali être dans un dossier sur les lieux.	nt pas access t. Un dossier p sible en tout to	ibles lors de l'inspe bour chaque memb emps. Les preuves	ction. re du conseil de vérifications
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	17 févr. 2023	
Commentaires : Le mentor est sur les lieux afin de faire la vérification des conseil administratif. Les preuves de vérifications n'étaie. L'administrateur confirme que les vérifications ont été fair administratif doit être tenu sur les lieux et doit être acces peuvent être envoyé au mentor en assurance de la quali être dans un dossier sur les lieux.	nt pas access t. Un dossier p sible en tout to	ibles lors de l'inspe bour chaque memb emps. Les preuves	ction. re du conseil de vérifications
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	01 mars 2023	
Commentaires: Lors de la vérification des dossiers administratifs, le men vérification des dossiers d'inspection et des fiches d'entre fumée et des extincteurs. ainsi que la documentation dér mois.n'avait pas été complété depuis le mois de décemb	etien des déte montre que ce	cteurs de fumée, de	es avertisseurs de
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	01 mars 2023	
Commentaires: Lors de la vérification des dossiers administratifs, le men dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et l'inspection mais n'avaient pas été complété depuis déce être complété pour le mois de février et complété à chaq	en cas d'ince embre 2022. L	ndie était accessibl es exercices d'évac	e lors de
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	01 mars 2023	
Commentaires: Lors de la vérification des dossiers administratifs, le men de vérifications mensuelles d'entretien d'équipement et d depuis November 2022. Une vérification devra être comp suite.	le vérification	du parc extérieur n'	a pas été complété

Commentaires généraux

Le mentor est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le mentor est sur les lieux lors de la période de collation, de jeux libres à l'intérieur et lors de la période de jeux libres à l'extérieur. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a fait une vérification des dossiers et des vérifications requis pour les membres du conseil administratif.

Le mentor en assurance de la qualité a également fait une vérification des documents qui doivent être affiché dans l'établissement. Le mentor en assurance de la qualité peut confirmer que tout les éléments requis étaient affichés dans des endroits visibles et accessibles lors de l'inspection.

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité peut confirmer que tous les dossiers indiqués au paragraphe 24(1) du Règlement se trouvent sur place et étaient accessibles au personnel du Ministère sur demande. Le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les fiches de médicaments administrés. Les registres de présences quotidiennes des enfants étaient bien remplis et mise à jour par les membres du personnel éducatif. Les registres de présences étaient documentés sur le formulaire fournit par le ministre. Les rapports d'incidents quotidiens étaient accessibles et bien rangé. La planification des menus était accessible et l'administrateur sur les lieux confirme que si des changements sont fait, que les changements sont documentés.

Le mentor a fait un rappel à l'administrateur que les dossiers et les documents requis doivent être conservés de façon organisée afin d'en faciliter l'accès et d'en permettre l'examen en temps opportun. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel qu'un dossier doit être créé et tenu à jour pour chaque enfant, exploitant, membre du personnel et personne associée et doit être accessible sur les lieux en tout temps. L'administrateur confirme que les dossiers et les documents sont conservés, en vertu de l'article 24 du Règlement.

original signé par Erika Hickey		Le 09 février 2023
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Tania Lacasse		Le 09 février 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	